



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2017

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 16 ; absents : 3 ; votants : 18

Présents : Christophe Castanet, Martine Piovesan, Christelle Cabanis, Bernard Houles, Nathalie Blanc, Claire Julien, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Jocelyne Bonnet, Fabienne Dauzats, Sandrine Boutié, Cédric Micoulaud, Daniel Albert, Christian Bru, Jean-Louis Collet et Raymond Ortin.

Absents excusés : Bernard Azam (pouvoir à Bernard Houlès), Pierre Escouboué (pouvoir à Jocelyne Bonnet).

Absents : Laura Foulquier

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention au titre de la DETR pour le groupe scolaire
- Choix du bureau d'étude des sols pour les travaux du groupe scolaire
- Compétence PLUi
- Modification du règlement de location de la salle des fêtes
- Informations et questions diverses

Demande de subvention au titre de la DETR pour le groupe scolaire

Le groupe scolaire accueille actuellement 156 élèves et ses effectifs sont en constante augmentation. La cantine scolaire initialement prévue pour 40 enfants, en accueille aujourd'hui près d'une centaine sur deux services. L'école maternelle, située dans une extension des bâtiments du primaire, n'a pas d'entrée indépendante.

Des problèmes de cohabitation, de sûreté et de respect des normes d'hygiène et de sécurité nous ont conduits à envisager un projet de **réhabilitation et d'extension du groupe scolaire**.

Ce projet comporte la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera **deux classes** de maternelles, une **salle multi-activités**, un **préau** et un **parking**. La **cantine** sera entièrement réhabilitée et agrandie. Elle intégrera les nouvelles normes d'hygiène et de sécurité pour les établissements recevant du public. L'ancienne maternelle accueillera la **bibliothèque** et la **salle informatique** ainsi qu'une salle pour les **activités périscolaires**.



Vue du portail d'entrée
(maternelle à gauche et
cantine à droite)

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **1 400 774 € HT**.

Pour la réalisation de ce projet qui débutera en 2017, la commune a sollicité la participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 38,2%, soit **535 310 € HT**.

Vote à l'unanimité

Choix du bureau d'étude des sols pour les travaux du groupe scolaire

Après consultation, le Conseil Municipal attribue les travaux d'étude des sols pour extension et la réhabilitation du groupe scolaire, au bureau SOLS ET EAUX pour la somme de 4 620,00 € HT.

Vote à l'unanimité

Compétence PLUi

La loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové rend obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés d'agglomération à partir du 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population exprimée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas transférer la compétence PLUi à la CACM.

Vote à la majorité : 17 POUR et 1 CONTRE

Modification du règlement de location de la salle des fêtes

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, Mr le Maire est amené à intervenir le week-end pour mettre fin à des nuisances de locataires extérieurs à la commune. Il propose de limiter la location aux résidents, associations de la commune et aux personnes morales et comités d'entreprises extérieurs à la commune.

Vote à l'unanimité

Tarifs proposés applicables à compter du 27/01/2017

Résidents	600 € + électricité
Associations, congrès et comité d'entreprise extérieurs à la commune	800 € + électricité
Manifestations à caractère commercial	1 100 € + électricité
Réunions en semaine :	
- Résidents	400 € + électricité
- extérieurs	500 € + électricité
Caution	1 500 €
Nettoyage	250 €



Informations / Questions diverses

- **Vide-armoires du CCAS : DIMANCHE 26 FÉVRIER 2017 DE 9H À 17H À LA SALLE DES FÊTES**

- **Festà occitana**

Du **jeudi 2 au samedi 4 mars**, la commune est partenaire des festivités occitanes organisées par la MJC et adhère à la marque « Tarn, cœur d'Occitanie ».

Un vaste programme qui inclut notamment le **défilé des enfants** dans le centre-bourg le samedi après-midi : pour des raisons de sécurité, la circulation sera interrompue lors du passage du cortège.

Tous les enfants sont invités à prendre part au défilé avant de rejoindre la salle des fêtes et d'assister à la crémation de Mr Carnaval. **Le goûter sera ensuite offert par le CCAS.**

- **Vide-greniers de la MJC**

La Municipalité a accédé à la demande de la MJC, en mettant à disposition de l'association la salle des fêtes et le boulodrome pour l'organisation du vide-greniers, le **dimanche 2 avril**.

Faute de bénévoles, l'association n'étaient pas en mesure de répondre aux contraintes sécuritaires imposées par le plan Vigipirate sur chacune des voies d'accès dans le village : un espace plus restreint s'imposait pour maintenir cet évènement.

- **Soirée thermographie dans le centre-bourg**

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial et de son label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la CACM propose une soirée de sensibilisation aux déperditions thermiques le

Mercredi 15 mars 2017 à 18h30 à la Mairie

Au programme, **parcours nocturne dans les rues du village** avec observation par caméra thermique (rue de la Poste, rue Fernand Chaynes, place du plô, rue du centre, place des Barrys, rue de la mairie).

